

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Procès-verbal

Assemblée générale du 26 janvier 2017

L'assemblée générale de la Société de législation comparée, convoquée le 14 décembre 2016, s'est tenue, le 26 janvier 2017, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents. Il précise que, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, l'assemblée du 7 décembre 2016 n'ayant pu réunir le quorum nécessaire à la modification des statuts, la présente assemblée est donc la seconde assemblée convoquée à cette fin et cette assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Le président soumet ensuite au vote le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 décembre 2016. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. Modifications des statuts et du règlement intérieur

Membres convoqués : 1020

Membres présents : 24

Membres représentés : 30

Le président demande si l'assemblée peut procéder immédiatement au vote. En l'absence d'objection, le vote est effectué à main levée. Les statuts et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale.

Le président précise que les statuts qui viennent d'être adoptés ne vont pas entrer immédiatement en vigueur. Ils vont être transmis au ministère de l'intérieur, qui recueillera l'avis du ministère de la justice, avant de les adresser pour approbation au Conseil d'État.

L'assemblée doit également mandater deux administrateurs pour suivre le dossier, faire la liaison avec l'administration et le Conseil d'État en procédant, le cas échéant, aux corrections formelles des statuts qui seraient nécessaires. Monsieur Dominique Hascher, président de la Société, propose d'être mandaté à cette fin ainsi que Monsieur Timothée Paris, secrétaire général de la SLC.

L'assemblée vote à l'unanimité la désignation de Monsieur Dominique Hascher et Monsieur Timothée Paris comme administrateurs.

Le président remercie les membres présents pour leur confiance.

2. Questions diverses

Timothée Paris informe l'assemblée du départ de Madame Caroline Lafeuille de son poste de secrétaire général adjoint de la Société. Timothée Paris et Dominique Hascher la remercient très chaleureusement de son action pour la Société durant les neuf années qu'elle y a travaillé en soulignant sa très grande compétence, son efficacité et son dévouement. Ils ajoutent que Caroline Lafeuille a constitué un lien essentiel entre l'ensemble des membres et des sections de la Société. Caroline Lafeuille est applaudie longuement par l'assemblée générale.

Elle sera remplacée par Madame Emmanuelle Bouvier.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.